

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 144 (2023)
Heft: 3

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Janvier

Premier vaccin au monde pour les abeilles approuvé aux Etats-Unis

05.01.2023, Keystone ATS

Le gouvernement américain a autorisé l'utilisation du premier vaccin au monde pour les abeilles domestiques, ce qui laisse espérer une nouvelle arme contre les maladies qui ravagent régulièrement les colonies dont on dépend pour la pollinisation des aliments.

Le ministère américain de l'agriculture (USDA) a accordé une licence conditionnelle pour un vaccin créé par Dalan Animal Health, une société américaine de biotechnologie, pour aider à protéger les abeilles domestiques contre la loque américaine. « Notre vaccin est une percée dans la protection des abeilles », a déclaré Annette Kleiser, PDG de Dalan Animal Health. « Nous sommes sur le point de changer la façon dont nous soignons les insectes, ce qui aura un impact sur la production alimentaire à l'échelle mondiale. » Le vaccin, qui sera initialement mis à la disposition des apiculteurs commerciaux, vise à enrayer cette maladie grave causée par la bactérie *Paenibacillus* qui peut affaiblir et tuer les ruches. Il n'existe actuellement aucun remède contre la maladie, qui, dans certaines régions des États-Unis, a été détectée dans un quart des ruches. Les apiculteurs doivent donc détruire et brûler toutes les colonies infectées et administrer des antibiotiques pour éviter toute propagation.

« Il faudra du temps aux abeilles pour récupérer »

21.01.2023, 24 heures, Virginie Lenk

La Cour de justice de l'UE met fin aux dérogations pour l'utilisation des néonicotinoïdes « tueurs d'abeilles ». Mais les pollinisateurs restent fragiles, rappellent les experts suisses.

« C'est une très bonne nouvelle, se réjouit Daniel Cherix. D'autant que tout le monde sait depuis des années à quel point ces produits sont toxiques car ils ne ciblent pas les espèces. » Professeur honoraire de l'Université de Lausanne, l'entomologiste salue la décision de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), qui sonne enfin le glas des pesticides « tueurs d'abeilles », comme on les appelle.

Aucune dérogation n'est désormais possible à l'interdiction des semences traitées aux néonicotinoïdes. Y compris dans les circonstances exceptionnelles invoquées pour protéger les betteraves, a estimé jeudi la CJUE. Malgré leur interdiction en 2018, onze États, dont la France et la Belgique continuaient de les répandre. En Allemagne, elles concernaient un tiers des surfaces betteravières en 2021. Si la Suisse n'a jamais accordé de dérogation, « il ne faut pas être naïf, explique Daniel Cherix. Les stocks qui existaient ont encore été utilisés. » Apparus dans les années 1990, les néonicotinoïdes protègent les betteraves de la jaunisse, transmise par les pucerons verts, en s'attaquant à leur système nerveux. Mais les pollinisateurs en font

aussi les frais. Même à faible dose, abeilles et bourdons sont désorientés, ne retrouvent plus leur ruche, le sperme des mâles est altéré. « Ces produits sont rémanents dans le sol et il faudra du temps pour récupérer », avertit l'entomologiste.

« Un grand jour pour les abeilles »

Un apiculteur et des ONG belges avaient porté le combat devant la justice européenne. « Ce jugement montre que l'environnement et la santé comptent plus que les intérêts de certaines entreprises de sucre et de pesticides », a déclaré jeudi Marc Fichers, secrétaire général de Nature & Progrès Belgique. Le directeur de PAN Europe Martin Dermine a salué « un grand jour pour les abeilles en Europe ». Du côté des betteraviers, c'est la panique. « Pour moi, c'est 20 à 50 % de rendement en moins, a réagi Christophe Buisset, betteravier dans la Somme sur France Info. Ce sera la fin de notre sécurité alimentaire. » Le gouvernement français avait quasi acté une nouvelle dérogation début janvier, tout en faisant le grand écart sur la scène internationale. Paris avait en effet poussé, lors de la COP15 à Montréal, la mesure qui prévoit une réduction de 50 % des risques liés aux pesticides. La décision de la Cour de justice européenne va clairement dans ce sens.

D'autant qu'il existe des solutions alternatives, comme des pesticides de synthèse ou d'origine naturelle ou encore des insectes prédateurs des pucerons. « En Suisse, les traitements et les résultats sont très variables, note Daniel Cherix. Mais les néonicotinoïdes, c'est la solution de facilité. Il est possible de produire de la betterave en agriculture biologique, de même qu'en conventionnelle, avec un minimum d'insecticides. »

Toujours menacées

Si on est sur la bonne voie avec cette décision, la situation reste extrêmement préoccupante, prévient Francis Saucy, président de la fédération romande d'apiculture. « On perd environ 40 % de nos abeilles chaque année en Suisse. Le varroa, un acarien qui se nourrit des larves, est le problème numéro un, suivi du manque de nourriture dans nos campagnes qui se transforment en désert. Quant aux autres insecticides, ils continuent d'affaiblir et de désorienter les abeilles. » Le département d'agriculture des États-Unis vient de valider un vaccin contre la loque américaine, une bactérie qui décime les ruches. Encore doit-il faire ses preuves sur le terrain, relativise Francis Saucy, qui précise que, comme pour le frelon asiatique, les abeilles suisses sont pour l'instant peu concernées par ce fléau.

Pas d'argent pour éliminer le frelon

31.01.2023, *La Liberté*, SYLVAIN CABROL

La stratégie de lutte du canton de Fribourg mise sur la formation à l'identification du frelon asiatique.

Espèce invasive

Le frelon asiatique a poursuivi sa progression en Suisse durant l'année 2022. Repéré pour la première fois dans le canton de Fribourg, dans le district de la Glâne, en août dernier, son apparition a suscité le dépôt d'une question du député Christian Clément (centre, Arconciel) quant à la stratégie cantonale de lutte contre cette espèce invasive. Dans sa réponse, l'Etat s'engage

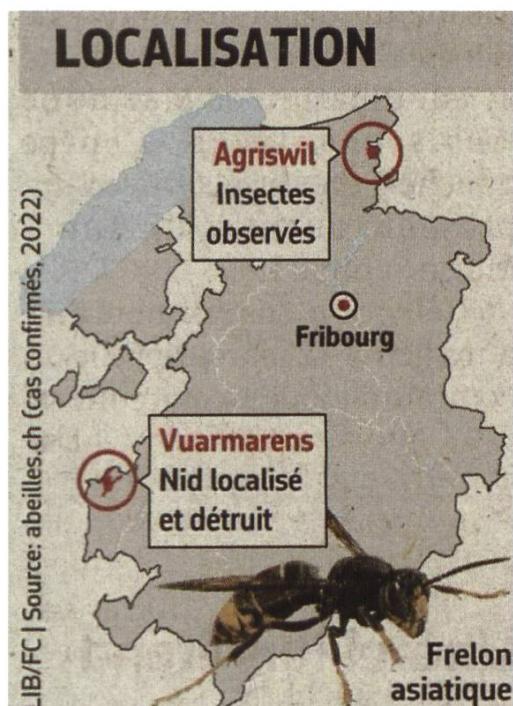
« pour un montant maximum de 20 000 francs par année en 2023 et 2024 » pour procéder à « l'engagement ponctuel » d'experts du Service sanitaire apicole national (SSA) afin de former les apiculteurs « à l'identification de l'espèce, aux techniques de recherche de nids et à la prévention des attaques ». Rappelons ici que le SSA est une émanation d'apisuisse, l'organisation faîtière des associations apicoles suisses. L'exécutif cantonal précise que « l'Etat ne prend pas en charge les frais de destruction des nids », sauf cas exceptionnels liés à la sécurité publique, comme la proximité d'une école ou d'une zone de délassement.

Des moyens dérisoires

Contacté à ce sujet, Christian Clément déplore la faiblesse des moyens alloués à la lutte contre l'hyménoptère allogène. « 20 000 francs, c'est dérisoire, ça revient à mettre un pansement sur une jambe de bois », déclare le député centriste, qui estime en outre que ce financement rate sa cible : « C'est très étonnant que le gouvernement ne veuille pas prendre en charge la destruction des nids, puisque c'est le seul moyen efficace de contenir la propagation de cet insecte. »

De fait, la recherche et l'élimination des nids de frelons asiatiques restent, dans le canton noir et blanc, à la charge des apiculteurs. Et les coûts peuvent grimper très vite, à hauteur de plusieurs milliers de francs. Des sommes que la Fédération fribourgeoise d'apiculture a décidé de couvrir. « Pour nos membres, c'est une charge importante », explique sa présidente, Anne-Claude Jacquat. « Dans le cas du nid glânois, la facture s'est élevée à un peu plus de 2000 francs. Et encore, apiservice ne nous a pas facturé la phase d'observation et de recherche. Comme c'est un problème global qui concerne tous les apiculteurs, il nous est paru nécessaire de mutualiser les coûts. »

Mais pour cette biologiste de formation, le dispositif actuel n'est pas viable à long terme : « La formation, c'est une très bonne chose, mais ce n'est pas suffisant. Il faudrait une stratégie au niveau national, ou au moins une coordination romande, car le frelon ignore les frontières cantonales. »



Un vœu pieux alors que la révision de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) traîne en longueur. D'après Francis Saucy, président du comité central de la Société romande d'apiculture, les tergiversations parlementaires créent une incertitude juridique qui favorise un moindre engagement des autorités cantonales. « Le canton profite du fait que la Confédération n'a pas pris de dispositions claires sur le frelon asiatique. » Il rappelle qu'une motion a été déposée en décembre dernier par la conseillère nationale verte genevoise Delphine Klopfenstein Broggi afin que la question du frelon asiatique soit traitée en urgence et indépendamment de la révision de la LPE.

Prolifération en cours

Tandis que les débats se poursuivent sur les mesures à adopter, l'insecte continue de se répandre sur le territoire helvétique à un rythme soutenu. Selon Quentin Rome, chargé d'études scientifiques au Muséum national d'histoire naturelle de Paris, « un printemps froid comme en 2021 serait défavorable à la survie des reines fondatrices, mais la tendance est au réchauffement climatique, et les années chaudes comme 2022 vont se multiplier ». Au sujet du nid détruit dans la Glane en octobre, il confirme que plusieurs envols de reines fondatrices ont dû se produire dans les semaines précédant l'intervention, la période de reproduction s'étendant de mi-septembre à mi-novembre.

Dans ce contexte, Christian Clément envisage le dépôt d'un mandat visant à contraindre le Conseil d'Etat à entrer en matière sur le financement de la destruction des nids. « Finalement, c'est un travail d'intérêt public, qu'accomplissent les apiculteurs. Si on ne s'en occupe pas sérieusement maintenant, le problème va être difficile à gérer par après. » Le député indique qu'il discutera préalablement avec la Fédération fribourgeoise d'apiculture et le Conseil d'Etat. »

Un nouveau plan européen pour sauver les abeilles et les papillons

24.01.2023, Keystone ATS

Intensifier l'action pour protéger les abeilles, les papillons et les autres insectes qui transportent le pollen et permettent aux plantes de se reproduire. C'est l'objectif du « New Deal » pour les polliniseurs, lancé aujourd'hui par la Commission européenne, avec onze États membres, avec onze initiatives visant à enrayer le déclin de la population de ces insectes. Le « New Deal » met à jour le plan pour les polliniseurs de 2018 et constitue une première réponse à l'initiative citoyenne de l'UE « Saving Bees and Farmers », qui a recueilli plus d'un million de signatures en Europe.

Parmi les initiatives prévues par la Commission européenne figure la préparation d'un projet de réseau de corridors écologiques pour les polliniseurs, ou « Buzz Lines », des exigences légales plus strictes pour déterminer la toxicité des pesticides pour les polliniseurs, la création d'un système de surveillance complet avec cartographie des principales zones de pollinisation d'ici 2026.

En Europe, environ une espèce d'abeilles, de papillons et de syrphes sur trois est en déclin. Les causes sont diverses, de l'agriculture intensive aux espèces exotiques et au changement climatique.